



## COMMENT EST DÉCRITE L'EXPOSITION AUX PESTICIDES ?

La description de l'exposition aux pesticides est réalisée à partir :

- des informations que vous donnerez dans les questionnaires ;
- de recueils biologiques : urines et cheveux ;
- pour certains participants, de recueils supplémentaires de poussières et d'air intérieur.

**Si vous acceptez de participer à l'étude, nous vous interrogerons de nouveau au printemps-été 2022 pour connaître votre exposition aux pesticides au moment où les traitements sur les cultures sont plus fréquents.**

### TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Cette étude met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public et dont Santé publique France et l'Anses ont la responsabilité. Santé publique France et l'Anses assurent la sécurité et la confidentialité des réponses et mesures des participants, de leur collecte à leur destruction, et protègent ainsi leur vie privée. Une lettre d'information détaillant les modalités de traitement des données ainsi que les droits des participants sur leurs données est remise aux personnes sollicitées en amont de leur participation.

**Votre participation est importante pour la réussite de l'étude PestiRiv !**

Pour toute question, vous pouvez joindre le **0800 970 733**



Retrouvez-nous sur >>>



[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)



DT080521DE





## QU'EST-CE QUE PESTIRIV ?

La vie quotidienne expose la population à des pesticides (dont ceux utilisés en agriculture) par l'intermédiaire de l'air, de l'eau, des aliments ou plus directement lors des utilisations professionnelles et domestiques. L'étude PestiRiv va permettre de mieux connaître l'exposition aux pesticides et d'identifier d'éventuelles différences entre les personnes vivant près de vignes et celles vivant loin de toute culture.

PestiRiv est menée par Santé publique France<sup>1</sup> et l'Anses<sup>2</sup>. C'est une étude de grande ampleur qui se déroule **à deux périodes**, à l'automne/hiver 2021-2022 puis au printemps/été 2022, **dans 6 régions** : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Décrire l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture ;
- Savoir si certaines personnes sont plus exposées que d'autres aux pesticides ;
- Connaître l'évolution de l'exposition aux pesticides selon les saisons ;
- Mieux connaître l'origine de ces expositions pour les limiter.



## QUI EST CONCERNÉ ?

L'étude concerne les **adultes** de 18 à 79 ans et **les enfants de plus de 3 ans**.

Les foyers sont tirés au sort dans des communes viticoles ou dans des communes éloignées de toute culture. Dans chaque foyer, un adulte et un enfant peuvent participer.



## COMMENT SE DÉROULE L'ÉTUDE ?

Un enquêteur de l'Institut Ipsos vous contactera prochainement pour vous présenter l'étude et vous proposer d'y participer. Vous avez le choix de participer ou non.

### À CHACUNE DES DEUX PÉRIODES, L'ÉTUDE DURE 2 SEMAINES ET SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES



#### VISITE DE L'ENQUÊTEUR POUR LE DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE

- Si vous acceptez de participer à l'étude, l'enquêteur :
- vous pose quelques questions sur votre foyer, votre emploi et votre logement ;
  - vous remet les questionnaires et le matériel de l'étude ;
  - vous remet une lettre d'information détaillée sur la réalisation de l'étude et un formulaire de consentement.



#### SUIVI PENDANT 2 SEMAINES

- Nous vous demandons de :
- remplir un questionnaire ;
  - noter vos activités quotidiennes ;
  - réaliser le recueil des échantillons biologiques.



#### DERNIÈRE VISITE DE L'ENQUÊTEUR

- Lors de sa dernière visite, l'enquêteur :
- récupère les questionnaires et le matériel remis lors de la première visite ;
  - vous pose quelques questions sur le déroulement de l'étude.

<sup>1</sup> Agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère de la Santé créée par ordonnance et décret le 1<sup>er</sup> mai 2016.

<sup>2</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, créée le 1<sup>er</sup> juillet 2010, sous tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.